

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /050

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR
ANTONIA LUCIANI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

OBJET : Rapport de L'UNESCO, vers une gestion durable du golfe de Portu

À ringraziavvi Madama a Presidente,

À ringraziavvi dinò pè a vostra dumanda à bocca, chì mi pare impurtantissima di pudè spiegavi oghje induve no simu è cosa ne vulemu fà.

Je commencerai par le début et j'ai en ma possession le rapport de l'UNESCO qui a fait tant débat et je regarde Saveriu Luciani parce que j'ai vu qu'il avait fait un petit tweet un peu humoristique entre scandalu et Scandula. Je connais votre préférence et votre habitude pour ces choses-là donc je l'ai pris avec beaucoup de recul et avec beaucoup d'humour. Mais néanmoins on se parle ici d'affaires très sérieuses : « *années d'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril : néant* ». Voilà.

Je m'interroge souvent sur comment est-ce qu'on peut, d'un rapport qui nous inquiète — bien sûr que Scandula nous inquiète, bien sûr que l'UNESCO nous inquiète, même si ce sont deux choses complètement différentes —, mais oui on est très inquiets. Mais je me demande quel intérêt on

a à rajouter de l'huile sur le feu sur des sujets comme ça alors qu'il n'y a pas vraiment la nécessité de le faire. Mais bon, ça appartient au domaine du journalisme et de la politique certainement.

Mais je vais vous répondre de manière très pragmatique. Oui, c'est un emblème pour la Corse, oui c'est un sujet préoccupant, oui on doit travailler d'arrache-pied.

Mais qu'en est-il vraiment sur ce site ? Il n'y a aucun plan de gestion depuis 2012. La directrice de l'UNESCO, Madame Azoulay, est donc venue nous rencontrer en mars 2023. Et nous avons mis avec elle en place un plan d'action, que je vais d'ailleurs décliner tout ou partie, mais qui consistait à mettre en route rapidement et construire les choses comme elle nous l'avait demandé.

Donc bien évidemment que les vifs débats médiatiques qui ont depuis des années alimenté Scandula, on sait très bien la fréquentation touristique, les bateliers, les balbuzards, je vous en passe les meilleurs. Mais de manière très claire : Scandula, le gestionnaire, c'est le Parc. L'UNESCO, c'est l'Office de l'Environnement. Je pense qu'il faut dissocier les choses, il faut être très clair. Néanmoins, l'Office de l'Environnement se doit d'avoir un regard extrêmement attentif sur Scandula, et c'est ce qu'il fait.

Donc même si ce sont deux choses dissociées, on doit les construire et les mener de front. Qu'est-ce qu'on a fait ? Suite à la venue de madame Azoulay, qu'est-ce que la Collectivité de Corse via l'Office de l'Environnement a fait ? Trois objectifs :

Un, la révision du décret.

Deux, la création de la réserve naturelle de Corse.

Et trois, la consolidation de l'ensemble des dispositions au sein du plan de gestion du site de l'UNESCO.

Premier point : ce n'est pas l'État qui a demandé la révision du décret, c'est l'Office de l'Environnement, c'est une délibération de l'Assemblée de Corse qui a demandé à l'État de réviser le décret. Il faut le dire et le marteler et le répéter. C'est de notre initiative. Donc, l'enquête publique qui s'est organisée en début d'année 2025 a confirmé la justesse de notre position unanime de l'Assemblée de Corse, exprimée dans sa délibération du 28 février 2025. L'avis favorable rendu en avril recommande explicitement l'intégration de nos propositions, notamment sur la protection renforcée sur les nids de balbuzard. On a été plus loin que le décret. Je le dis et je le redis à cette Assemblée. Nous avons instauré de fait des licences et des quotas pour les activités commerciales sur le secteur.

Deuxième point : création de la réserve naturelle maritime de Corse, qui nous était demandée aussi par l'UNESCO. Dès juillet 2020, notre Assemblée a acté la création d'une réserve naturelle de Corse. Elle est en route.

J'espère que nous l'approuverons ensemble avant fin 2026, de manière très concrète. 70 000 hectares.

C'est un acte de maîtrise politique. Et pour le concrétiser, l'Office de l'Environnement a bien sûr mis en route une méthode, et je salue le travail des équipes de l'Office de l'Environnement et des différents comités de pilotage qui se sont tenus, notamment avec les maires. Je crois qu'on en est à six sur zone. Nous avons rencontré les maires et tous les acteurs professionnels et les activités de pleine nature également.

Il a été acté des règles de limitation des usages. À ce titre, nous avons sans délai mis en place une mesure transitoire pour la saison 2025 en attribuant des fanions d'identification aux socioprofessionnels qui se sont acquittés de la taxe Barnier en 2024. Nous allons éviter les effets d'aubaine et les effets de bord, parce que comme on sait que dans la construction pour l'obtention d'une licence, il faudra être à jour de sa taxe Barnier de 2024, il ne pourra pas y avoir de création de société en 2025 pour pouvoir obtenir une licence. Les fanions seront distribués avant la fin du mois d'août.

Troisième point, la consolidation de l'ensemble des dispositions au sein du plan de gestion du site UNESCO. Entre 1983 et 2019, le site UNESCO n'avait pas de gestionnaire désigné. C'est l'Office de l'Environnement par convention signée avec l'État qui en est devenu attributaire. Cette convention a d'ailleurs été dénoncée l'année dernière puisque l'État, en quelque sorte, fixait les règles et la Collectivité de Corse investit pour le titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous disons : l'État met un, la Collectivité de Corse met un. Et nous devons travailler de concert pour que les choses fonctionnent ainsi.

Tous les éléments que je suis en train de vous donner ont été transmis à l'UNESCO en ce début de juillet 2025 pour témoigner de tous les avancements. Ils ont été repris dans le rapport qui a été rendu par l'UNESCO en 14 points.

Je ne vais pas tous les reprendre, ça serait trop long, mais vous dire que nous accueillerons avec plaisir une mission conjointe d'experts internationaux et de l'UNESCO à l'été 2026 afin qu'elle puisse se rendre véritablement compte de la situation sur le terrain et des efforts déployés pour subvenir à nos fins sur le secteur.

Pour conclure, si le bien n'est pas inscrit à la liste du patrimoine mondial en péril, et je viens de vous en donner lecture, les inquiétudes sont légitimes. On ne va pas faire comme s'il ne se passait rien.

Le travail est devant nous, nous devons l'accélérer, l'accentuer, et non seulement nous devons le conforter, mais je vous rappelle que nous avons comme objectif de récupérer aussi le label de Berne qui a été perdu maintenant il y a quelques années.

Je vous remercie.